

<p>CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN Mission Education, Jeunesse, Sports Secteur du Développement Educatif, Sportif et de la Jeunesse Service de la Jeunesse</p>	<p>Rédacteur :</p>
<p>TITRE : Centre socioculturel du Langensand HAGUENAU Aide au fonctionnement Contrat d'objectifs</p>	<p>Date :</p>

Sommaire :

1 OBJET DU CONTRAT 4

2 MISSIONS ET MOYENS DE L'ASSOCIATION 4

2.1 MISSIONS ET TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'ASSOCIATION 4

2.2 MOYENS HUMAINS CONSACRES AUX MISSIONS 5

3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES..... 5

3.1 CONTRAT DE PROJET 5

3.2 ORIENTATIONS SPECIFIQUES A DESTINATION DES JEUNES 5

3.3 OBJECTIFS DU DEPARTEMENT 6

3.4 ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION 7

4 SUIVI ANNUEL D'EXECUTION ET EVALUATION 14

4.1 SUIVI ANNUEL D'EXECUTION 14

4.2 EVALUATION..... 14

5 INFORMATION ET COMMUNICATION..... 15

6 DUREE DU CONTRAT 15

6.1 AVENANT 15

6.2 LES CAS DE RESILIATION 16

6.3 ELECTION DU DOMICILE 17

CONTRAT D'OBJECTIFS

Pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

ENTRE

Le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à Strasbourg – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes « le Département »

d'une part,

ET

L'association Centre Social et Culturel du Langensand inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Strasbourg volume 7 Folio n° 180 dont le siège est à Haguenau, représentée par Madame Marie-Elisabeth SCHMITT, Présidente de l'association, ci-après désigné par les termes « l'Association »

d'autre part,

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 6 novembre 2017.

Préambule :

LA JEUNESSE EST AU COEUR DU PROJET D'AVENIR DU DÉPARTEMENT

Le Bas-Rhin bénéficie d'une proportion de jeunes plus élevée que la moyenne nationale et c'est une chance. En agissant pour la jeunesse, le Département inscrit son action pour poser les bases de la société de demain. Inscrite de longue date dans l'action du Département, la prise en compte de la jeunesse est transversale, inhérente à plusieurs de ses compétences. Le soutien à la parentalité, la prise en compte de la santé et du développement des enfants et des jeunes, l'enseignement artistique, l'accès à la culture, aux loisirs, à la pratique sportive, l'ouverture sur l'Europe, sont autant d'atouts contributifs du passage de l'enfance vers l'âge adulte.

Le Département du Bas-Rhin est particulièrement attentif à l'intégration des publics en difficulté ou en marge à travers ses actions de prévention, de protection et d'insertion par

l'emploi et le logement. Il souhaite, par la réflexion sur sa politique en direction des jeunes, contribuer à la définition d'un projet collectif d'éducation adapté aux réalités, prenant en compte le contexte alsacien et les mutations sociales, pour mieux faire face aux défis de demain. Le Plan Actions éducatives et collège voté le 20 mars 2017 est le premier pilier de sa politique en direction des jeunes. Des orientations Enfance Jeunesse Famille et un plan d'actions en faveur de la jeunesse en constitueront un second pilier en 2018.

Parier sur la formation des nouvelles générations et leur capacité à faire face aux changements de société, c'est réaffirmer qu'il est possible d'agir et d'obtenir des comportements, et attitudes collectives, basés sur des valeurs partagées, des règles de vie commune et des solidarités collectives.

Parier sur l'engagement des jeunes et leur participation dans la vie de la cité, c'est réaffirmer la volonté du Conseil Départemental du Bas-Rhin de donner du crédit à la parole et aux propositions des jeunes, en leur faisant une place plus grande dans la vie publique et en encourageant leurs capacités de responsabilité, d'initiative et d'engagement au service du bien commun.

En s'engageant auprès des jeunes, le Département du Bas-Rhin souhaite les aider à réussir leur scolarité, leur vie professionnelle, leur insertion sociale et culturelle et promouvoir leur engagement citoyen et civique, en cohérence avec le plan départemental action éducative et collèges.

Cette conviction dirige l'action déterminée que conduit le Département du Bas-Rhin aux côtés des jeunes bas-rhinois, notamment à travers :

- la promotion, la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes
- ses actions en faveur de la parentalité de la santé et de la citoyenneté
- le soutien aux associations socio-éducatives favorisant également l'engagement et de la citoyenneté des jeunes-bas-rhinois.

Les Centres socioculturels sont des relais de la demande sociale d'une part, et des politiques publiques d'autre part. Le Département du Bas-Rhin s'engage à leurs côtés parce qu'il les considère comme acteurs de l'animation de la vie sociale et comme des partenaires pour sa politique en faveur des jeunes. Ainsi, parce qu'acteurs importants de la vie locale, ils sont en capacité de mobilisation autour d'actions partenariales sur son territoire d'action, notamment celles initiées par le Département, tels les Projets éducatifs partagés et solidaires (PEPS).

En effet, ces structures contribuent, à travers leurs projets globaux élaborés avec les habitants, à la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs locaux, en vue de développer la mixité entre les générations, les catégories sociales et entre les origines culturelles les plus diverses.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1 Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des engagements du CSC du Langensand en faveur des jeunes, dans le cadre du contrat de projet pour lequel celui-ci bénéficie d'un agrément de la CAF.

En effet, les centres socioculturels ont pour mission de mettre en œuvre un projet social qui vise à développer les liens sociaux, les solidarités et les initiatives locales. Ils agissent généralement en ayant parmi leurs principaux objectifs, partagés par les financeurs :

- De favoriser la participation et l'engagement des habitants
- De soutenir le partenariat et les initiatives
- De proposer des lieux d'accueil, d'écoute et de débat
- D'assurer la diversité et la mixité
- D'être acteurs de l'aide à la parentalité
- D'agir en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Les différentes interventions en faveur des jeunes de 10 à 25 ans, qui intéressent plus particulièrement le Département, concernent l'éducation, les loisirs, l'engagement, l'autonomie des jeunes, l'insertion des jeunes, la prévention des conduites à risques, etc...

L'aide financière du Département est une subvention de fonctionnement globale de l'association, dont l'objet social concerne au moins en partie les jeunes. Les engagements du centre socioculturel en direction de la jeunesse figurent au présent contrat d'objectifs.

Le montant de cette participation fera annuellement l'objet d'une convention financière.

Le département n'attend aucune contrepartie directe de sa contribution financière.

2 Missions et moyens de l'association

2.1 Missions et territoire d'intervention de l'association

L'association a pour buts :

1. De favoriser, soutenir et promouvoir les loisirs et les manifestations culturelles et sportives, d'établir des relations amicales entre les membres.
2. De construire, d'acquérir, de louer, d'aménager et d'entretenir les locaux nécessaires à la réalisation de son but.
3. De mener des actions d'animation sociales, éducatives et culturelles.
4. De développer une action de prévention auprès des jeunes du quartier, en étroite concertation avec les autres intervenants : travailleurs sociaux, services municipaux, enseignants...

2.2 Moyens humains consacrés aux missions

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
145	9.48	0	40	9.51

3 Orientations stratégiques

3.1 Contrat de projet

Pour la période 2016-2019, correspondant à l'agrément accordé par la CAF, les orientations du projet social du centre socioculturel portent sur les actions suivantes :

1) la participation des habitants dans tous les secteurs d'intervention du centre

Le rôle des professionnels est de rendre possible les initiatives des habitants, de susciter les démarches collectives, les transversalités entre les actions et les âges et de contribuer à donner de l'envergure aux projets.

2) Développer le Vivre Ensemble sur le territoire

Le CSC, en tant qu'équipement de proximité, vise à répondre concrètement aux problèmes du quotidien, aux besoins des habitants et développe des actions, rencontres, échanges au travers de projets destinés à favoriser le « mieux vivre ensemble ».

L'équipe du CSC souhaite s'écarter de certaines formes d'animations « uniquement distributives ».

3) Poursuivre le travail éducatif auprès de nos publics

Le CSC s'engage à développer au quotidien des actions de prévention, des actions autour de la citoyenneté, de la solidarité et de l'éducation au respect de l'autre et des différences, à l'autonomie et à la responsabilité.

3.2 Orientations spécifiques à destination des jeunes

- **L'Accompagnement individuel des jeunes et de leurs familles**

Il s'agit avant tout d'établir une relation de confiance avec « le jeune » et lui donner les outils, les pistes de réflexions ou l'orientation nécessaire à sa construction en tant qu'adulte.

- **La Prévention des conduites à risques**

Mise en place de temps d'échanges, de débats et de rencontres autour de : l'éducation à la sexualité / la prévention sur l'usage des drogues sous toutes leurs formes / le développement de leur esprit critique et d'analyse pour éviter les risques d'endoctrinement et de radicalisation. Travail de terrain sur les comportements inciviques ou dangereux liés à l'utilisation de véhicules motorisés.

- **La Lutte contre toute les formes de discriminations**
Mise en place d'actions visant la mixité tant sexuelle, sociale qu'éthnique. Mise en place d'actions visant à apprendre à mieux se connaître.
Axe transversal dans toutes les actions menées.
Travail autour du Handicap.
- **La réussite éducative et l'insertion**
Mise en place de temps distincts pour l'accompagnement scolaire des collégiens et des lycéens avec des temps spécifiques pour les révisions du Brevet et du Baccalauréat.
Accompagnement vers l'emploi en partenariat avec la JEEP, la Mission locale, le Pôle Emploi
- **La solidarité et l'engagement**
Développement de l'esprit de solidarité des jeunes tant au niveau de leur quartier, de la ville qu'au niveau international. Mise en place d'actions de valorisation du jeune au sein du quartier et visant à développer son engagement dans la vie du centre, et plus globalement dans la vie du quartier et de la ville.
- **Les Sports, les Arts et la Culture**
Permettre l'accès aux sports, aux arts et la culture pour les jeunes qui en sont le plus éloignés. Développement d'activités sportives au sein du quartier et mise en place de rencontres sportives pérennes dans le temps, en mettant l'accent sur les valeurs véhiculées par le sport.
Actions visant l'acquisition d'éléments culturels indispensables à l'intégration des jeunes ou facilitant leur passage dans le monde des adultes.

3.3 Objectifs du Département

Le département du Bas-Rhin, fort de l'expérience de ses politiques menées en direction des jeunes bas-rhinois de 10 à 25 ans, souhaite affirmer la cohérence de ses interventions autour des orientations suivantes, confirmées dans le plan départemental Actions éducatives et collèges.

1. Faciliter la formation, l'éducation et la scolarité des jeunes
2. Favoriser l'insertion, l'intégration et l'autonomie des jeunes
3. Développer les connaissances et favoriser l'ouverture sociale et culturelle
4. Soutenir l'engagement et la participation et la citoyenneté des jeunes

Au regard du projet social du centre qui a été agréé et des orientations départementales en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des collèges, le Département soutient le Centre social et culturel « Langensand » autour des orientations suivantes :

- Mobilisation autour des actions culturelles, artistiques, sportives et de loisirs
- Mobilisation autour de la prévention des jeunes
- La Lutte contre toute les formes de discriminations
- L'Accompagnement individuel des jeunes et de leurs familles
- La réussite éducative et l'insertion
- La solidarité et l'engagement

Ces objectifs pourront être précisés dans le cadre de nouvelles orientations stratégiques dont les déclinaisons seront co-construites avec les centres socioculturels. Dans ce sens, les conventions pluriannuelles pourront faire l'objet d'avenants.

3.4 Engagements de l'association

Les engagements de l'association découlent des objectifs négociés avec le Département, prenant en compte les buts poursuivis par l'association, les orientations stratégiques du contrat de projet et les axes de la politique jeunesse du Département.

Dans le cadre de ce présent partenariat et pour permettre au bénéficiaire d'atteindre les orientations stratégiques envisagées et les engagements précités, le directeur de la structure doit être titulaire ou en phase de formation d'un diplôme de niveau 2 des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement local, et/ou de l'ingénierie sociale, à finaliser avant le **31/12/2021** ainsi que des compétences avérées sur les principaux domaines d'activités du management de ce type de structure conformément aux indications du référentiel métier de Directeur (cf. annexe 1. Circulaire Cnaf du 16 mars 2016).

Engagement 1 : Mobilisation autour des actions culturelles, artistiques, sportives et de loisirs

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre (humains, matériel...)	Indicateurs de suivis
<p>Répondre à une demande forte des jeunes d'offre de loisirs sportifs et culturelles, de découverte de nouveaux sports et de nouvelles activités dont les opportunités de pratiques sont faibles voire nulles.</p> <p>Besoin d'actions, d'activités pratiques culturelles, sportives et de socialisation favorisant les apprentissages des jeunes en dehors du cadre scolaire.</p> <p>Développer ou renforcer la relation de confiance entre les jeunes, la structure et leurs animateurs référents</p> <p>Permettre aux animateurs d'identifier les problématiques et les besoins des jeunes</p> <p>Permettre aux jeunes de trouver au sein du centre un lieu de services.</p>	<p>Proposer un programme d'activités adaptées à tous les publics jeunes, en valorisant la dimension éducative quels que soient les apprentissages proposés.</p> <p>Favoriser le développement des initiatives, la rencontre avec une diversité de partenaires et l'accompagnement de l'activité.</p> <p>Favoriser la pleine prise de responsabilité des jeunes, leur engagement citoyen, à titre personnel ou par le biais de groupes encadrés, et participer à la réussite de leur épanouissement et leur intégration sociale.</p> <p>S'ouvrir à l'ensemble de la population du quartier, en allant à sa rencontre, en intégrant ses préoccupations.</p> <p>Accompagner et responsabiliser les jeunes dans leurs projets de loisirs</p> <p>Encourager les initiatives, l'engagement et la prise de responsabilité des jeunes</p> <p>Participer aux actions du territoire (quinzaine culturelle, humour des notes, Festival du Houblon, ...)</p>	<p>Actions événementielles</p> <p>Accueils jeunesse, Accueils jeunes filles Le but des accueils est de permettre au jeune d'avoir un lieu où se retrouver avec ses pairs et d'entretenir un lien avec la structure et les animateurs, ce qui nous permet de mieux appréhender les spécificités du public, ses demandes et ses besoins. 11-14 ans : mardi soir de 18h30 à 20h30 14-17 ans : mercredi soir de 19h à 21h 16-21 ans : lundi soir de 19h à 21h Jeunes filles : vendredi soir de 19h à 21h + temps spécifiques en fonction des projets et de la programmation jeunesse</p> <p>Ateliers sportifs Favoriser la rencontre et le partage d'une activité sportive ou de loisirs et améliorer les relations entre des publics parfois opposés (différence sociale, de genre, ou culturelle) : Futsal club du Langensand - Atelier boxe loisirs - Challenges - Weekends Aventure- Tournois sportifs -Sorties sportives - Raid aventure - Séjour ski (Métabief)</p> <p>Actions culturelles : Cultures d'Europe - Week-ends culture - Organisation de séjours qui permettent de découvrir le patrimoine architectural, artistique et gastronomique - Sorties culturelles et Week-ends</p>	<p>-une équipe d'animateurs qualifiés - des projets financés dans le cadre de dispositifs politique de la ville - du matériel pédagogique spécifique - des locaux adaptés à l'accueil des jeunes - mise en œuvre d'un travail de réflexion avec les parents et les familles : - avec les parents, car nous constatons une certaine désaffection de leur part et une absence dans le suivi des activités de leurs enfants - avec les familles pour assurer un travail de prévention auprès d'elles</p> <p>Le sport, en raison des vertus socialisantes qu'on lui accorde est un axe de travail majeur du pôle jeunesse,</p> <p>Lors de ces différents temps, nous mettons l'accent sur la prise en compte des plus jeunes, à savoir les 12-16 ans, et l'implication des jeunes dans la mise en œuvre des projets.</p> <p>La culture afin de renforcer la quête d'amélioration de soi</p>	<p>implication des parents</p> <p>nombre de jeunes concernés par les actions</p> <p>nombre d'actions mises en place</p> <p>nombre d'actions portés par les jeunes</p> <p>Mixité des publics</p> <p>Diversité culturelle, sociale, ...</p> <p>Diversité des temps de rencontre</p> <p>Diversité des partenariats</p> <p>Évolution des comportements et des rapports sociaux</p> <p>Visibilité des projets</p>

Engagement 2 : Mobilisation autour de la prévention des jeunes

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
Adapter son offre éducative et de loisirs à des jeunes issus de milieux défavorisés, de nouveaux arrivants, de populations fragilisées socialement de manière plus ou moins durable	<p>Proposer aux jeunes une information dédiée à la prévention et développer la diffusion d'une prévention de premier niveau sur les addictions, les comportements à risques et la sexualité par le biais d'actions concrètes</p> <p>Prévenir la délinquance et favoriser la tranquillité éducative</p> <p>Lutter contre les discriminations, prévenir les conduites addictives, prévenir les conflits et la violence</p> <p>Travailler sur le comportement, la civilité et le vivre ensemble</p> <p>Travailler sur la notion de respect mutuel entre filles et garçons, prévention des violences sexistes ou sexuelles</p> <p>Poursuivre la mission d'accueil, d'écoute et d'information</p> <p>Favoriser l'autonomie et permettre l'émancipation des jeunes</p>	<p>Mise en place de temps d'échanges, de débats et de rencontres autour de l'éducation à la sexualité / la prévention sur l'usage des drogues sous toutes leurs formes / le développement de leur esprit critique et d'analyse.</p> <p>Animation de rue pour aller à la rencontre des jeunes et des familles du quartier et développer des actions en direction des jeunes du quartier qui fréquentent peu ou pas les activités en impliquant davantage les parents dans les activités Incivilités, nuisances, dégradations, constituent autant de remise en cause de la tranquillité publiques et alimentent le sentiment d'insécurité au sein de la population.</p> <p>Accueil des jeunes permettre au jeune d'avoir un lieu où se retrouver avec ses pairs et d'entretenir un lien avec la structure et les animateurs, ce qui nous permet de mieux appréhender les spécificités du public, ses demandes et ses besoins.</p> <p>Travail en réseau avec les autres partenaires du quartier et de la ville poursuivre la collaboration avec les établissements scolaires, les associations locales, les travailleurs sociaux, les partenaires institutionnels et financiers afin d'assurer une mission sociale transversale au sein du CSC et du quartier</p>	<ul style="list-style-type: none"> - du matériel pédagogique spécifique - un véhicule destiné à l'animation de rue - une équipe d'animateurs formés - un réseau de partenaires - des rencontres régulières = rôle de veille et de diagnostic social, en relation avec les autres acteurs sociaux du territoire (identification des besoins et des mutations afin de proposer des réponses) - accès du CSC aux jeunes les plus démunies financièrement mais aussi socialement - accueil des jeunes individuellement, mais aussi collectivement en proposant des temps d'accueil et d'animation qui leur permettent de s'exprimer et de s'impliquer - assurer une mission sociale transversale au sein du CSC, en lien avec tous les secteurs - participation aux rencontres du CISP, des cellules de veille, de l'équipe pluridisciplinaire - travail de proximité avec la JEEP 	<p>nombre de jeunes concernés par les actions</p> <p>nombre d'actions mises en place</p> <p>Mixité des publics</p> <p>Diversité culturelle, sociale,...</p> <p>Diversité des temps de rencontre</p> <p>Nombre et diversité des projets</p> <p>Diversité des partenariats</p> <p>Évolution des comportements et des rapports sociaux</p>

Engagement 3 : La Lutte contre toute les formes de discriminations

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
Emanation de phénomènes de discrimination et de radicalisation chez les jeunes fréquentant le CSC du Langensand, et plus globalement à l'échelle du quartier et de la ville.	<p>Permettre l'acquisition d'éléments culturels communs</p> <p>Permettre aux jeunes de mieux connaître et mieux appréhender les institutions de la République</p> <p>Faciliter l'intégration et la prise de conscience des jeunes issus de cultures ou d'origines diverses</p> <p>Favoriser l'ouverture au monde extérieur et la découverte d'autres environnements</p> <p>Favoriser le vivre ensemble, l'égalité et le respect mutuel inter-religieux</p> <p>Mise en place d'actions visant la mixité tant sexuelle, sociale qu'ethnique visant à apprendre à mieux se connaître.</p> <p>Prévenir les conduites à risques</p>	<p>Les échanges / débats mieux cerner les connaissances, les avis, les besoins et les attentes des jeunes sur les questions de la radicalisation, de l'immigration, de la situation géopolitique au Moyen-Orient et de leur place en tant que citoyen.</p> <p>Les revues de presse Sensibiliser les jeunes sur les dangers d'une lecture trop rapide ou exclusive de certains supports, et sur la nécessité d'exercer un regard critique, en comparant les articles et leurs sources.</p> <p>Exposition « Couleurs d'immigration » valoriser le travail réalisé par les jeunes autour du thème des discriminations culturelles et sociales. effectuer un travail journalistique, en écho aux questions soulevées lors des revues de presse, ainsi qu'un travail mémoriel avec les familles des jeunes, afin qu'eux même puissent échanger et se rappeler quel a été leur parcours de migration, leurs attentes et leurs motivations.</p> <p>Semaine pour Agir ensemble construire, avec différents partenaires, une semaine qui aborderait un large panorama de ces questions à travers des rencontres-débats, des expositions photographiques et vidéo, du théâtre forum, d'un rallye inter-culte ou de spectacles.</p> <p>Actions de prévention avec les jeunes (débat, information, affichage, rencontres thématiques,...)</p> <p>Projets d'animation en lien avec des thématiques (prévention routière, alcool, santé, hygiène, sexe,...)</p> <p>Séjours</p> <p>Animation de rue aller à la rencontre des jeunes qui ne fréquentent pas spontanément la structure, sortir du centre social, dans la rue, dans les halls, sur les parkings ou les terrains vagues.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - du matériel pédagogique spécifique - une équipe d'animateurs formés - un réseau de partenaires - temps d'accueil et d'animation - un véhicule destiné à l'animation de rue 	<p>nombre de jeunes concernés par les actions</p> <p>nombre d'actions mises en place</p> <p>Mixité des publics</p> <p>Diversité culturelle, sociale,...</p> <p>Diversité des temps de rencontre</p> <p>Nombre et diversité des projets</p> <p>Diversité des partenariats</p>

Engagement 4 : L'Accompagnement individuel des jeunes et de leurs familles

Constat d'origine	Objectifs visés	Description des actions	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivis
Besoin d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives, dans leur projet professionnel ou plus simplement dans leurs démarches de loisirs.	<p>Il s'agit de lui donner les outils, les pistes de réflexions ou l'orientation nécessaire à sa construction en tant qu'adulte.</p> <p>Faciliter les relations des jeunes avec les institutions et l'administration</p> <p>Accompagner et soutenir les jeunes dans leurs démarches ou leurs projets</p> <p>Consolider la relation de confiance entre les jeunes et la structure</p> <p>Faciliter l'accompagnement des jeunes dans leurs recherches de stages, d'emploi</p>	<p>Permanences Ecoute / Médiation les permanences « écoute / médiation » s'inscrivent dans une logique d'accompagnement et de responsabilisation des jeunes Les permanences ont lieu, les mardis et jeudis. Afin de mieux répondre aux attentes des usagers un nouveau temps d'accueil est programmé le vendredi matin de 9h à 12h, animé par la référente famille.</p> <p>« Un job et un café » et « week-ends de l'emploi » action d'accompagnement vers l'emploi dans le cadre de deux projets spécifiques - ateliers individuels ou collectifs - mise en place du café de la place</p>	<p>- une équipe d'animateurs formés</p> <p>- un réseau de partenaires</p> <p>- temps d'accueil et d'animation qui leur permettent de s'exprimer et de s'impliquer</p> <p>Un partenariat renforcé avec le Rotary club de Haguenau pour les ateliers d'accompagnement à l'emploi (CV, lettres de motivation, bilan de compétence, entretien, ...)</p> <p>Une équipe pluridisciplinaire qui se réunit toute les 6 semaines au quartier Saint Joseph (CCAS, UTAMS, JEEP, ARSEA, CSC Langensand)</p>	<p>nombre de jeunes concernés par les actions</p> <p>nombre d'actions mises en place</p> <p>Mixité des publics</p> <p>Diversité culturelle, sociale,...</p> <p>Diversité des temps de rencontre</p> <p>Nombre et diversité des projets</p> <p>Diversité des partenariats</p>

Engagement 5 : La réussite éducative et l'insertion

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
<p>difficultés scolaires des jeunes</p> <p>problème de comportement</p> <p>Jeunes à la fin du collège ont du mal à choisir une orientation</p> <p>Pour certains leur orientation n'est pas choisie mais imposée du fait de leurs résultats</p> <p>Cadre familial non favorable aux apprentissages</p>	<p>Soutenir les familles dans la scolarité des jeunes</p> <p>Participer à la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes</p> <p>prévenir la déscolarisation de certains jeunes</p> <p>développer un partenariat avec les acteurs locaux de la scolarité (commune, collèges, lycées)</p> <p>Favoriser les rencontres entre l'école et les familles</p>	<p>Accompagnement à la scolarité des collégiens Animer des temps d'accompagnement à la scolarité et accompagner les jeunes dans leur parcours scolaires (méthodologie, orientation, ...)</p> <p>Mise en place d'un accompagnement scolaire pour les collégiens et les lycéens avec des temps spécifiques pour les révisions du Brevet et du Baccalauréat et d'un accompagnement vers l'emploi en partenariat avec la JEEP, la Mission locale, le Pôle Emploi</p> <p>Faciliter l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives et dans la recherche de stages, d'emploi</p> <p>Co-animation d'ateliers de préparation à l'emploi</p> <p>Aide au financement du BAFA contre du bénévolat</p> <p>Bénévolat des Jeunes</p> <p>Accueil de stagiaires</p> <p>Accueil de services civiques en lien avec la fédération des CSC du Bas-Rhin</p>	<p>Des animateurs formés</p> <p>Participation aux cellules de veille du collège FOCH</p> <p>1 animateur qui intervient directement au collège</p> <p>Partenariat avec les équipes éducatives en charge des enfants</p> <p>Partenariat avec le Rotary Club et la JEEP</p>	<p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de projets réalisés</p> <p>Nature des projets réalisés</p>

Engagement 6: La solidarité et l'engagement

Constat	Objectifs	Description	Moyens mis en œuvre	Indicateurs de suivi
Développer l'engagement des jeunes adultes à l'échelle du quartier ou de la ville, mais aussi à l'échelle nationale voire internationale via des chantiers de solidarité ou des projets d'échanges européens.	Favoriser l'engagement des jeunes par l'adhésion à un projet bénéficiant à autrui Découvrir et apprendre de l'autre à travers sa culture, sa langue et son environnement de vie Mener une action visant au rapprochement des peuples Permettre la construction personnelle à travers l'échange et la rencontre de l'autre	<p>Séjours humanitaires : Mise en place d'actions de développement de l'esprit de solidarité du jeune tant au niveau de leur quartier, de la ville qu'au niveau international visant à développer son engagement dans la vie du centre, et plus globalement dans la vie du quartier et de la ville. Ces projets de solidarité internationale sont l'occasion pour certains de découvrir une nouvelle expérience riche en rencontres et en enseignements.</p> <p>Il s'agit de</p> <p>Favoriser l'engagement des jeunes par l'adhésion à un projet bénéficiant à autrui</p> <p>Découvrir et apprendre de l'autre à travers sa culture, sa langue et son environnement de vie</p> <p>Mener une action visant au rapprochement des peuples</p> <p>Permettre la construction personnelle du jeune à travers l'échange et la rencontre de l'autre</p> <p>Avec ce projet, nous intégrons des jeunes qui, à priori, sont plus éloignés de ce genre de démarche, notamment certains jeunes dit « difficiles » du quartier St Joseph.</p>	Soutien financier du rotary et de la ville Partenaires internationaux	Nombre de jeunes présents Actions d'autofinancements Engagements des jeunes sur la préparation du séjour

Moyens humains consacrés aux engagements

Nombre de bénévoles	Nombre de salariés en ETP	Personnels mis à disposition	Effectif total	Total en ETP
40	5	0	5.01	5

4 Suivi annuel d'exécution et évaluation

4.1 *Suivi annuel d'exécution*

Afin d'assurer le suivi de l'exécution de son budget, l'association s'engage à transmettre au Département du Bas-Rhin à la fin de chaque exercice, l'ensemble des documents comptables et financiers, certifiés par son commissaire aux comptes, permettant une analyse détaillée de la situation financière et des besoins en matière de financement.

L'association s'engage à transmettre au département après la tenue de toute instance statutaire (conseil d'administration, réunion de bureau, Assemblée Générale, ...) l'ensemble des documents financiers (bilan d'activité, compte de résultat et annexes, affectation de la subvention, situation intermédiaire, budget ...) et/ou administratifs qui ont été débattus lors de ces réunions.

L'association s'engage également à informer le Département de tout changement survenu dans l'administration de l'association, toute modification des statuts, tout projet de dissolution de l'association et toute nouvelle domiciliation bancaire.

Par ailleurs, l'ensemble des documents budgétaires feront apparaître la part des activités du centre destinée aux jeunes, dans le cadre d'une présentation indiquant le pilotage et la logistique. Dans la convention financière annuelle, le centre socio-culturel indiquera la répartition de l'aide financière du Département dans les différents engagements. La présentation détaillée de ces différents éléments permettra de vérifier l'utilisation de la subvention accordée.

De plus, à la demande du Département, l'association s'engage à venir présenter à la commission compétente du Département le contenu de ces documents.

4.2 *Evaluation*

Afin de suivre l'activité et d'évaluer le plus objectivement les engagements décrits dans le présent contrat d'objectifs à l'article 3.3, une évaluation annuelle aura lieu dans le cadre d'un dialogue de gestion.

Ce dialogue permettra d'évaluer les objectifs négociés dans le présent contrat d'objectifs entre le Département du Bas-Rhin et le CSC du Langensand au regard d'indicateurs de suivi spécifiques à chaque engagement précisés à l'article 3.3.

Une instance de validation, comprenant des représentants désignés par le CSC et de ceux désignés par le Département, outre le Conseiller Départemental, aura pour mission de mettre en œuvre le dialogue de gestion.

Dans ce cadre, le Département procède, conjointement avec le CSC du Langensand, à l'évaluation des conditions de réalisation des engagements figurant dans le présent contrat d'objectifs. L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs et sur l'impact des engagements.

Cette évaluation pourra faire l'objet d'une démarche conjointe et concertée de l'ensemble des financeurs.

5 Information et communication

L'association dans le cadre de ses actions habituelles de communication, s'engage à informer du soutien du Département du Bas-Rhin dans tous les supports qu'elle utilise, ainsi que par le biais de ses rapports avec les différents médias.

Cette information peut se matérialiser par la présence du logotype du Département du Bas-Rhin sur les documents édités par l'association ou dont l'association est partenaire, mais aussi par la mise en place de banderoles lors de manifestation, d'annonce sonorisée ou par tout autre moyen de communication adapté à la circonstance.

Pour ces actions et pour l'insertion du logotype du Département, l'organisme pourra prendre utilement contact avec la Direction de la Communication du Département du Bas-Rhin.

Par ailleurs, la structure pourra disposer également du site Pass'âge du Département (www.pass-age.fr) pour valoriser ses activités.

6 Durée du contrat

Le contrat est conclu pour la période du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2019.

6.1 Avenant

Toute modification du contenu du présent contrat, défini d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties cocontractantes. Celui-ci précisera les éléments modifiés du contrat, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1er du présent contrat. Les avenants ultérieurs feront partie du présent contrat, et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

6.2 Les cas de résiliation

Résiliation pour motif d'intérêt général :

Pour la préservation de l'intérêt général, le département peut mettre fin de façon anticipée au présent contrat et en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le présent contrat prend fin 3 mois à compter de la notification de la résiliation dûment motivée.

Résiliation pour faute :

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment au présent contrat, en cas de non-respect de l'une des clauses du présent contrat ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants au dit contrat, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles, envoyée par le Département du Bas-Rhin par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

Le non-respect total ou partiel par l'association de l'un des engagements prévus dans le présent contrat est susceptible d'entraîner, outre l'interruption de l'aide financière par le Département décrite ci-dessus, la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués et la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par l'association.

Cas particuliers d'ouverture de procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire:

L'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de l'Association entrainera la suspension de l'aide financière du Département en attendant la décision de l'administrateur portant sur la poursuite ou non du présent contrat, suite à la demande adressée en ce sens par le Département à ce dernier (cf. art. L. 622-13 du code de commerce).

En cas d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de l'Association le présent contrat sera résilié de plein droit à compter du jugement prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation étant précisé que cette résiliation ne donnera droit au versement d'aucune indemnité. Cette résiliation sera constatée par le Président du Département et notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association et au liquidateur judiciaire.

6.3 Election du domicile

Pour l'exécution du présent contrat et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires originaux qui sont remis à chaque partie signataire.

Strasbourg, le 24 février 2017

Pour l'association
La Présidente

Pour le Département
Le Président du Conseil Départemental du
Bas-Rhin

Marie-Elisabeth SCHMITT

Frédéric BIERRY